

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux avril à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du seize avril deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024BC7-5-2-49

OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

SCI EROPA 82/SARL HOTEL BRASSERIE LAMAGISTERE

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, DELFARIEL Eric, ,BENOIT Pascal, RATO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Madame FILLATRE Francine, Messieurs DOUSSON Bruno (a donné pouvoir à Jean-Paul TERRENNE) et DUPUY Jean.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Olivier RENAUD a été désigné secrétaire de séance

2024BC7-5-2-49

OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

SCI EROPA 82/SARL HOTEL BRASSERIE LAMAGISTERE

La Communauté de Communes des Deux Rives est sollicitée pour un dossier de demande d'aide à l'immobilier d'entreprise déposé auprès de nos services de la Communauté de Communes par accusé de réception en date du 3 Janvier 2024 et ayant reçu un avis favorable de la 1^{ère} commission économie du 20 Mars 2024.

Comme le prévoit le nouveau dispositif d'aides à l'investissement immobilier des entreprises de la Communauté de Communes des Deux Rives, par décision du conseil communautaire du 18 Janvier 2021, nous devons nous prononcer en tant que chef de file en matière d'aide à l'immobilier, en faveur de cette demande.

Le bureau communautaire ayant de plus délégation pour l'attribution individuelle des aides, je vous présente donc le projet concerné.

Présentation du projet :

- **Rachat du Fonds de Commerce de l'Hôtel Restaurant en Février 2020 avant la période COVID, avec maintien et développement progressif de l'activité hôtellerie hébergement.**

Projet d'investissement lié au dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise:

Achat des murs commerciaux et travaux de rénovations de l'établissement hôtelier de 18 chambres avec l'objectif de solliciter et d'obtenir la classification 2 étoiles afin de proposer une offre d'hébergement correspondant aux attentes de la clientèle tout en s'inscrivant dans une démarche de transition écologique.

Le projet global bénéficie d'un accord bancaire des co- gérants Mme Patricia GREMONT et M Eric ROBERT.

Coût prévisionnel du projet immobilier:

Total de **dépenses prévisionnelles éligibles : 502 463,75 € HT**

Achat bâtiments	370 000,00 € HT
Honoraires	30 390,00 € HT
Climatisation	36 102,27 € HT
Photovoltaïques	21 645,00 € HT
Menuiseries extérieures	19 715,64 € HT
Peinture extérieure	11 636,14 € HT
Peinture intérieure	3 330,00 € HT
Carrelage	9 644,70 € HT
Soit un total de	<u>502 463,75 € HT</u>

Plan de financement

- Financement du projet par prêt bancaire et sur les fonds propres de l'entreprise.

- **Aide à l'immobilier d'entreprises sollicitée** auprès de notre Communauté De Communes Des Deux Rives **et recevable** à hauteur du **taux maximum d'aides publiques à l'immobilier de 20 % soit un montant prévisionnel de 100 492,75 €.**

Etant chef de file en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise , il est important pour le développement économique de notre territoire, de soutenir ce projet sur les Deux Rives avec notre participation financière à hauteur de 100 492,75 €, qui ne peut générer de co- financement sur ce dispositif de la Région Occitanie ;

La commission économie – artisanat – commerce – emploi – formation en date du 20 Mars 2024, présidée par Christiane LECORRE, a donné un avis favorable à ce dossier.

Le Président propose :

- d'approuver le soutien financier à hauteur de **100 492,75 € à SCI EROPA 82,**

- de lui donner délégation ou à son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le soutien financier à hauteur de **100 492,75 € à SCI EROPA 82,**
- de lui donner délégation ou à son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement..

Fait à Valence d'Agen, le 22 Avril 2024

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 24 Avril 2024

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire d'Auvillar



Olivier RENAUD

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **29 AVR. 2024**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **29 AVR. 2024**